



s a i d e f



# Ma déchetterie (voir plan)

### Horaires d'ouverture déchetterie "A l'Ile" :

- Tous les mercredis de 18h00 à 19h00
- Tous les samedis de 10h00 à 11h00

## Accessibilité de "La Grignoteuse" au Collège :

Du lundi au samedi de 07h00 à 20h00 (hors jours fériés et sous réserve de changements)

# Organisation de l'élimination des déchets à Curtilles

Une benne compacteuse destinée à l'élimination des ordures ménagères avec une taxe au poids est située vers le Collège avec des heures d'ouverture élargies : notre "Grignoteuse"

A la déchetterie "A l'Ile", s'éliminent tous les autres déchets urbains selon un tri détaillé au verso. Un des responsables vous accueille deux fois par semaine. Merci de respecter leur travail!

## Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour ramener au(x) magasin(s), dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
  autant que possible, **je laisse sur place les**
- emballages de mes achats.

## **Contact et infos**

### **Commune de Curtilles**

Place du Collège 1, 1521 Curtilles 021 / 906 96 30 ou 079 / 687 64 58

### Vente et recharge des cartes à prépaiement pour la "Grignoteuse" :

Au bureau communal les mardis de 17h30 à 19h00 areffe@curtilles.ch www.curtilles.ch

## Municipal responsable de la déchetterie

M. Frédéric Cand (jusqu'au 31.03.2023) 079 / 418 73 88

# Tables et bancs en prêt

La Municipalité met gratuitement à la disposition des habitants de Curtilles des tables et bancs pour leurs fêtes de famille ou une manifestation.

**Veuillez réserver** le nombre souhaité quelques jours à l'avance par courriel : greffe@curtilles.ch ou par message au 079 / 687 64 58.

Ils sont à prendre en charge et à ramener durant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

# Avec l'app mobile **MEMODéchets**

la gestion des déchets est encore plus simple! Pour plus d'infos consultez le site : https://www.memodechets.ch



# Curtilles 2023

L	ja	nvier	février	mars	avril	mai	juin
М						2	
М			1 (18h00 à 19h00	1 (3) 18h00 à 19h00		3 (78h00 à 19h00	
J			2	2		4	1
V			3	3		5	2
S			4 10h00 à 11h00	4 10h00 à 11h00	1 (7) 10h00 à 11h00	6 10h00 à 11h00	3 10h00 à 11h00
D	1	Nouvel-An	5	5	2	7	4
L	2	Lendemain de Nouvel-An	6	6	3	8	5
М	3		7	7	4	9	6
М	4	18h00 à 19h00	8 (3) 18h00 à 19h00	8 18h00 à 19h00	5 (18h00 à 19h00	10 18h00 à 19h00	7 (18h00 à 19h00
J	5		9	9	6	11	8
٧	6	10100 )	10	10	7 Vendredi Saint	12	9
S	7	10h00 à 11h00	11 10h00 à 11h00	11 10h00 à 11h00	8 10h00 à 11h00	13 10h00 à 11h00	10 10h00 à 11h00
D	8		12	12	9	14	11
L	9		13	13	10 Lundi de Pâques	15	12
М	10	10,000 \$ 10,000	14	14	11	16	13
М	11	18h00 à 19h00	15 (18h00 à 19h00	15 (18h00 à 19h00	12 (18h00 à 19h00	17 (18h00 à 19h00	14 (18h00 à 19h00
J	12		16	16	13	18 Ascension	15
٧	13	10600 à 11600	17	17	10000 à 11000	10000 à 1100	10000 \$ 11000
S	14	10h00 à 11h00	18 10h00 à 11h00	18 🔊 10h00 à 11h00	15 10h00 à 11h00	20 10h00 à 11h00	17 10h00 à 11h00
D	15		19	19	16	21	18
L	16		20	20	17	22	19
	17	18h00 à 19h00	21 18h00 à 19h00	21 18h00 à 19h00	18 18h00 à 19h00	23 18h00 à 19h00	20 18h00 à 19h00
М	18	101100 8 191100	22	22	19	24	21
	19		23	23	20	25	22
V	20	10h00 à 11h00	24 10h00 à 11h00	24 10h00 à 11h00	21 10h00 à 11h00	26 10h00 à 11h00	23 10h00 à 11h00
S	21	101100	25	25	22	21	24
	22		26	26	23	28	25
	23		27	27	24	29 Lundi de Pentecôte	26
	24	18h00 à 19h00	28	28 18h00 à 19h00	25 18h00 à 19h00	30 18h00 à 19h00	27 18h00 à 19h00
М	25			29	26	31 (181100 a 191100	28
	26			30	27		29
	27	10h00 à 11h00		31	28 10h00 à 11h00		30
S	28	<b>N</b>			29		
D	29				30		
L	30						
М	31						

# Curtilles 2023

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
M	1 Fête nationale				
M	2 (18h00 à 19h00			1 (3) 18h00 à 19h00	
J	3			2	
V	4	1		3	1
S 1 10h00 à 11h00	5 10h00 à 11h00	2 10h00 à 11h00		4 10h00 à 11h00	2 10h00 à 11h00
D 2	6	3	1	5	3
L 3	7	4	2	6	4
M 4	8	5	3	7	5
M 5 (18h00 à 19h00	9 🔊 18h00 à 19h00	6 (\$\tag{18}\text{h00 à 19}\text{h00}	4 🔊 18h00 à 19h00	8 🔊 18h00 à 19h00	6 (7) 18h00 à 19h00
J 6	10	7	5	9	7
V 7	11	8	6	10	8
S 8 10h00 à 11h00	12 10h00 à 11h00	9 10h00 à 11h00	7 10h00 à 11h00	11 (7) 10h00 à 11h00	9 10h00 à 11h00
D 9	13	10	8	12	10
L 10	14	11	9	13	11
M 11	15	12	10	14	12
M 12 (18h00 à 19h00	16 🔊 18h00 à 19h00	13 (\$\) 18h00 à 19h00	11 (7) 18h00 à 19h00	15 🔊 18h00 à 19h00	13 (18h00 à 19h00
J 13	17	14	12	16	14
V 14	18	15	13	17	15
S 15 10h00 à 11h00	19 🔊 10h00 à 11h00	16 (7) 10h00 à 11h00	14 🔊 10h00 à 11h00	18 🔊 10h00 à 11h00	16 🔊 10h00 à 11h00
D 16	20	17	15	19	17
L 17	21	18 Lundi du jeûne fédéral	16	20	18
M 18	22 18h00 à 19h00	19 18h00 à 19h00	17 18h00 à 19h00	21 18h00 à 19h00	19 18h00 à 19h00
M 19	23	20	18	22	20
J 20	24	21	19	23	21
V 21	25 10h00 à 11h00	22 10h00 à 11h00	20 10h00 à 11h00	24 10h00 à 11h00	22 10h00 à 11h00
3 22	20	23	21	25	23
D 23	27	24	22	26	24
L 24	28	25	23	27	25 Noël
M 25	29 18h00 à 19h00	26 18h00 à 19h00	24 18h00 à 19h00	28 18h00 à 19h00	26 Saint-Etienne
IVI 26	30	21	25	29	21
J 27 V 28	31	28	26 27	30	28
S 29 10h00 à 11h00		30 10h00 à 11h00			
D 30		30 00	28 10h00 à 11h00 29		30 10h00 a 11h00
L 31			30		· ·
M			31		
···			01		

# Comment gérer vos déchets?



#### Ordures ménagères

Le principe de base : tout déchet ménager s'élimine dans un sac fermé dans la "Grignoteuse" située au Collège (taxe au poids).



#### Flacons en plastique avec bouchon

Les flacons en plastique (blancs ou transparents) se rapportent idéalement dans les commerces ou s'éliminent avec les ordures ménagers.

Exception: dès 1,5 litre --> déchets encombrants.



#### Sayex

Dans le "big bag" à disposition à la déchetterie selon les indications fournies. Les autres pièces ("chips" ou nonconformes) : dans les déchets ménagers



#### Litière de chat

A éliminer avec les **ordures ménagères** dans la "Grignoteuse" située au Collège (taxe au poids).



#### Capsules Nespresso (aluminium)

Capsules **Nespresso òriginales** à déposer dans le container prévu à la déchetterie. **Toutes les autres capsules** à éliminer avec les ordures ménagères dans la "Grignoteuse" située au Collège.



#### **PET**

Déposez-les dans les grands sacs bleus à la déchetterie. **Attention :** uniquement les bouteilles avec le symbole PET sont admises.



#### Aluminium et boîtes de conserve

A éliminer à la déchetterie dans la benne destinée au dépôt de l'aluminium et fer blanc (boîtes débarrassées de leur papier et rincées et les cannettes en alu écrasées).



#### Verr

Le verre est à trier par couleur : brun / blanc / vert (les autres couleurs : mettre avec le vert). Enlever les capsules ! Pas de verre dans les ordures ménagères.



#### Papier et carton

A éliminer dans la benne du papier.

**Les cartons doivent être pliés** au préalable et débarrassés d'éventuelles parties en plastique ou en sagex.



#### Huiles minérales et végétales

A éliminer dans les tonneaux à disposition. Si besoin demandez des précisions aux surveillants de la déchetterie.



#### Déchets compostables ménagers

A composter de préférence au jardin (épluchures de fruits et légumes, fleurs, etc). Une benne est à disposition pour vos déchets organiques.

Pas de litière pour chats dans cette benne!



#### \_ .

Pour le dépôt du bois, les meubles ou grandes pièces doivent être démontés. Tout autre matériel doit être séparé du bois et trié. Aucun bois de démolition à la déchetterie.

Le bois autoclavé s'élimine avec les encombrants.



#### Appareils électriques et électroniques

En priorité ramener aux commerces spécialisés ou dans la benne destinée à ces appareils. Les grands objets sont à déposer gratuitement chez Bader à Lucens. Les frigos et congélateurs s'éliminent exclusivement chez Bader.



## Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne destinée au dépôt de la ferraille. Uniquement des objets correspondant à un usage ménager sont autorisés (treillis, casseroles, vélos, etc).



#### Textiles et chaussures

A déposer emballés dans des sacs fermés dans le container Texaid. Les souliers sont à attacher et à emballer par paire.



#### Déchets spéciaux des ménages

**Obligation de vous adresser aux surveillants** de la déchetterie qui vous indiqueront l'emplacement ou la manière de les éliminer.



#### Verre nis

Vitres, mais aussi saladiers ou plats en verre : à éliminer dans la benne des déchets inertes.



#### Fenêtre (cadre et verre)

Pour leur élimination, séparez le bois du verre et déposez le matériel **séparément** : le verre avec les déchets inertes et les autres matériaux dans les bennes correspondantes.



#### Déchets inertes (petites quantités)

Articles isolés: à éliminer dans la benne déchets inertes (porcelaine, poterie, etc). **Démolition ou gros objets:** à éliminer chez une entreprise spécialisée (comme Bader, Lucens)



#### Déchets encombrants combustibles

Pas de sac poubelle opaque dans la benne des déchets encombrants. Dépôt autorisé: Flacons de lessive dès 1,5 litre, grosses chaussures, casques de ski/moto.

Les responsables vous renseignent!



#### Déchets de jardin

Petites quantités: benne des déchets compostables (bois 3 cm de diamètre max.). Grandes pièces et volume important: à Lucens - demandez la carte (retour dans la boîte).



#### Peintures

Les peintures, solvants ou déchets toxiques sont à rapporter dans les commerces spécialisés qui les vendent. Les surveillants de la déchetterie peuvent vous renseigner.



#### Déchets de chantier

Ce type de déchets **n'est pas repris**. Il est à éliminer par une entreprise spécialisée à vos frais.



#### Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener **exclusivement** aux commerces spécialisés ou à éliminer dans les filières selon les informations figurant sur les emballages.



#### Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts : à amener au Centre déchets carnés, Moudon (021 905 20 57, Bronjon 20).

Les animaux sauvages morts sur la chaussée :

appelez M. Eric Bessard au 077 465 24 09.



#### Médicaments

A rapporter **exclusivement** à votre pharmacie qui procèdera à leur élimination.



#### Tubes lumineux (néon) / LED

A ramener **de préférence** dans les commerces spécialisés. Les anciennes ampoules sont à éliminer avec les ordures ménagères dans la "Grignoteuse"



#### Véhicules

Les pneus, batteries ou autres pièces de véhicules à moteur **ne sont pas repris** à la déchetterie. Adressez-vous à votre garagiste.



#### Piles et accumulateurs

A ramener **de préférence** dans les commerces qui les vendent ou les remettre aux surveillants de la déchetterie. **Aucune pile ne doit trouver place dans un sac poubelle!** 



#### Plastiques agricoles

Ce type de déchets **n'est pas repris**.

Il est à éliminer par une entreprise spécialisée à vos frais.

# Principe de base des coûts de la déchetterie

Les lois fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement imposent aux communes de couvrir l'entier des frais d'élimination des déchets par des taxes.

# Taxe au poids pour la « Grignoteuse » vers le Collège

A Curtilles, l'élimination des ordures ménagères se paie avec une taxe au poids :

CHF 0.60 le kilo (- 10% dès CHF 200.00 de charge sur la carte = CHF 0.54 le kilo)

A la naissance d'un enfant habitant à Curtilles, une élimination de 180 kg de déchets est offerte aux parents. Ce montant est réparti sur les 24 premiers mois de l'enfant et effectué en 2 versements (à la naissance et aux 12 mois révolus de l'enfant). En cas d'arrivée ou de départ, le versement est effectué au pro rata temporis.

# Où acheter et recharger les cartes à prépaiement ?

Au Bureau communal, Place du Collège 1, les mardis de 17h30 à 19h00 (paiement en cash ou par Twint, les autres cartes ne sont pas acceptées).

→ Veuillez vous munir de votre carte à prépaiement pour les recharges ←

# Taxe annuelle forfaitaire : calcul par ménage

Un calcul dégressif est appliqué au prorata d'adultes qui composent le ménage. Les adultes sont les personnes composant le ménage qui ont ou qui atteignent 18 ans dans l'année civile (01.01 au 31.12). Un prorata temporis est calculé pour les arrivées et les départs des adultes d'un ménage durant l'année civile, le mois entamé sera comptabilisé en plein.

# Taxes en vigueur depuis le 01.01.2022 :

Ménage de 1 personne adulte : CHF 90.- par année Ménage de 2 personnes adultes : CHF 160.- par année Ménage de 3 personnes adultes et plus : CHF 200.- par année

Les taxes annuelles sont facturées en octobre avec un délai de paiement de 30 jours.

# Constats et rappel des bons réflexes

## Déchets encombrants

Pas de sac poubelle opaque dans la benne des déchets encombrants!

Seulement les grandes pièces sont à éliminer dans cette benne.

**Exceptions** : flacons en plastic **dès** 1,5 ltr, chaussures de ski et de marche, casques de ski ou moto. **Les responsables vous renseignent !** 

Sagex : depuis fin 2022, une grande partie du sagex s'élimine dans le « Big bag », à disposition à la déchetterie. Attention : pas les « chips » de sagex.

En cas de doute, les responsables vous renseignent.

## Bois et meubles en bois

Les meubles avec **grandes pièces en bois doivent être démontés** et les différentes pièces triées et éliminées séparément.

Le bois autoclavé doit être éliminé dans la benne des déchets encombrants.

# Frigos et congélateurs

Les frigos et congélateurs ne sont plus acceptés à la déchetterie.

# Litière pour chats

Distinguer les types de litières pour chats est complexe et les matières fécales des chats peuvent être toxiques : pas de litière pour chats dans la benne à compost!

# Les rôles des responsables de la déchetterie

## Conseiller

Ils sont là pour vous guider - demandez-leur conseil!

# Corriger

S'ils constatent un dépôt incorrect, ils vous rappellent les « fondamentaux » du tri.

## Surveiller

La Municipalité leur donne la mission de surveiller l'utilisation de la déchetterie.

# Démolitions, transformations et déménagements

Tout dépôt volumineux, issu d'une démolition, d'une transformation ou d'un déménagement, doit être évacué aux frais des propriétaires ou locataires directement auprès d'une entreprise spécialisée (par expl. Bader à Lucens). Les responsables de la déchetterie ont reçu l'instruction de refuser ce type de dépôt à la déchetterie.